

# Séance extraordinaire du 4 avril 2022



2022-04  
75

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 4 avril 2022, à 20h50.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin  
Siège #2 - M. Frédéric Poulin  
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon  
Siège #5 - M. Vincent Breton  
Siège #6 - M. Carl Boilard

Est absent à cette séance : Siège #3 - M. Dave Roy

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

## 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 1er avril 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

2022-04  
76

## 02 - AVIS DE CONVOCATION

Attendu que la Directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 1er avril 2022, incluant les membres absents le cas échéant, conformément aux articles 152 à 156 du Code municipal du Québec;

Attendu que les élus ne sont pas tous présents à cette séance, aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu unanimement que la séance sera tenue selon l'ordre du jour de l'avis de convocation, joint à la présente.

Adoptée unanimement.

**2022-04  
77**

### **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02 - AVIS DE CONVOCATION**

**03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**04 - SUJETS**

**04.01** - Soumissions démolition 483, 9e rue Est

**04.02** - Offre de services - Ingénierie salle communautaire Desjardins

**04.03** - Offre de services - architecture salle communautaire Desjardins

**04.04** - Offre de services - Gicleurs salle communautaire Desjardins

**04.05** - Nomination comités

**04.06** - Nomination d'un membre au CA de l'OHSC et de la Villa du Rêve

**05 - VARIA**

**06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

### **04 - SUJETS**

**2022-04  
78**

#### **04.01 - Soumissions démolition 483, 9e rue Est**

*Mme Vanessa Roy, mairesse, et M. Carl Boilard, maire suppléant, se retirent des discussions et de la décision de ce point.*

*En vertu de l'article 116 du Code municipal du Qc, les élus désignent M. Vincent Breton afin qu'il agisse comme maire suppléant lors des discussions et de la décision de ce point.*

Attendu l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité pour la démolition d'une partie du bâtiment sis au 483, 9e rue Est (ancien Hôtel de ville);

Attendu la soumission reçue d'Excavation Bolduc inc. au montant de 17 600\$ + taxes;

En conséquence

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'octroyer le contrat à Excavation Bolduc inc. au montant de 17 600\$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-04  
79**

#### **04.02 - Offre de services - Ingénierie salle communautaire Desjardins**

Attendu que le gouvernement du Québec a présenté son Plan d'action, dont la mise en place d'un programme visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux (PRABAM);

Attendu que la salle communautaire Desjardins nécessite un entretien important sur ses installations et son système mécanique afin d'améliorer l'état du bâtiment et de ses services;

Attendu l'appel d'offres lancé par la municipalité pour des services en ingénierie dans le cadre de ce projet;

Attendu la soumission reçue de Éqip Solutions / Génie au montant de 17 000\$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu :

- D'accepter l'offre de services et d'octroyer le contrat à Équip Solutions / Génie pour :
  - Les études préparatoires et relevés du bâtiment existant
  - Les plans et devis
  - Les services de surveillance pendant la construction
- D'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer le mandat d'ingénierie pour la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-04  
80**

#### **04.03 - Offre de services - architecture salle communautaire Desjardins**

Attendu que le gouvernement du Québec a présenté son Plan d'action, dont la mise en place d'un programme visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux (PRABAM);

Attendu que la salle communautaire Desjardins nécessite un entretien important sur ses installations et son système mécanique afin d'améliorer l'état du bâtiment et de ses services;

Attendu l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité pour des services professionnels en architecture dans le cadre du projet;

Attendu les soumissions conformes reçues:

- Moreau Architectes : 10 500\$ + taxes
- Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques : 14 900\$ + taxes

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu :

- D'accepter l'offre de Moreau Architectes au montant de 10 500\$ + taxes;
- D'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer le mandat d'architecture du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-04  
81**

#### **04.04 - Offre de services - Gicleurs salle communautaire Desjardins**

Attendu que dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), la Municipalité souhaite améliorer l'état de sa salle communautaire Desjardins et de son système mécanique des gicleurs;

Attendu l'offre de services reçu de Viking pour la relocalisation de l'entrée d'eau des gicleurs à l'aréna au montant de 19 500\$ + taxes;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu :

- D'accepter la soumission de Viking;
- D'autoriser les travaux dans le cadre du projet

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-04  
82**

#### **04.05 - Nomination comités**

Attendu les documents désignant pour l'année 2022:

- Les membres du conseil siégeant sur les comités
- Les membres sur les différents conseils d'administration à titre de représentant municipal
- Les citoyens siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu:

- D'abroger la résolution 2021-11-281
- D'adopter le document déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-04  
83**

#### **04.06 - Nomination d'un membre au CA de l'OHSC et de la Villa du Rêve**

Nomination d'un membre du conseil pour représenter le secteur de Beauce-Sartigan au C. A. de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière. Nomination pour 3 ans.

- OHSC : Rencontre de jour en présentiel 1 mercredi aux 2 mois, de 8h30 à 10h30 environ;
- Villa du Rêve: Rencontre de soir en visioconférence.

Attendu la résolution 2022-02-37 nommant Mme Suzanne Veilleux pour représenter le secteur de Beauce-Sartigan au Conseil d'administration de l'office d'Habitation du Sud de la Chaudière pendant 3 ans et que celle-ci ne peut plus remplir ce mandat;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu:

- d'abroger la résolution no 2022-02-37
- de nommer M. Frédéric Poulin:
  - Membre du conseil d'administration de l'OHSC pour représenter le secteur Beauce-Sartigan
  - Membre du conseil d'administration de la Villa du rêve

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **05 - VARIA**

Aucun sujet.

#### **06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

**2022-04  
84**

#### **07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21 heures.

---

Vanessa Roy, mairesse

---

Christiane Lacroix, dir. gén. & gref.-trés.